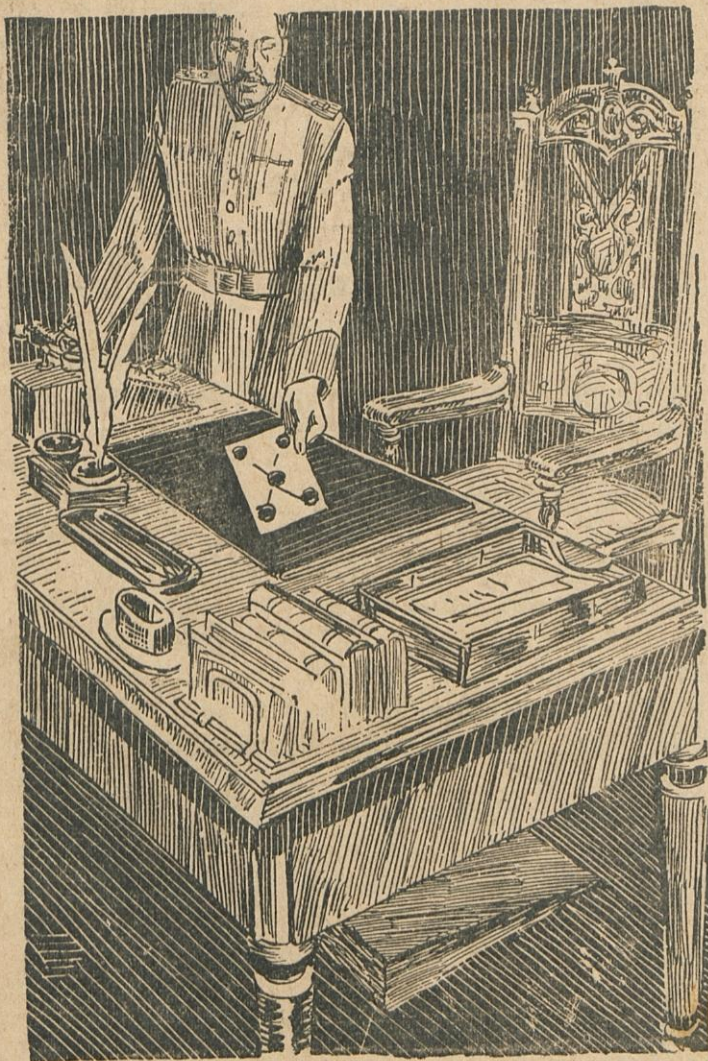




... L'attaché militaire a une enveloppe fermée par
des cachets rouges..... (p. 4079).

C. I.

LIVRAISON 521.

Un officier, de belle prestance, entra.

Il vit le général, rectifia la position et retint les paroles qui allaient s'échapper de ses lèvres.

Ses traits tirés, la moue des lèvres qui semblaient retenir des pleurs, apprirent au général que, lui, le frère de la victime, connaissait déjà l'affreuse nouvelle...

— Mon pauvre petit, dit le général, allant à lui pour lui serrer la main.

— C'est donc vrai, mon général ?... Au quartier, personne ne veut le croire !... Est-il possible que ce soient des officiers français qui aient tiré sur mon frère... Dites, est-ce possible ?...

— Mon pauvre ami, il ne faut pas juger... Qui sait ce que nous apprendra l'enquête, sans doute un accès de folie...

— Mais c'est trop terrible ! gémit la mère... trop terrible !... Il devait rentrer en France... Nous l'attendions, nous étions si joyeux... Et maintenant...

Les sanglots des jeunes filles résonnèrent à travers la mince cloison.

— Il ne faut pas pleurer, mère... Je vengerai mon frère, je te le jure ! s'exclama le jeune officier... J'irai, moi, demander raison à ses assassins ! Ah ! les misérables ! les misérables !...

— Tais-toi, mon fils... L'uniforme que tu portes t'empêchera de faire le moindre pas dans ce sens... Et si ta dignité d'officier ne suffisait pas, je te l'interdis, moi, ton père... Ne sommes-nous pas assez frappés ?...

— Ah ! mon père ! mon père !... Nous ne pouvons donc que pleurer !...

— Quand je pense, reprit le père, qu'il est parti joyeux avec Klobb qu'il aimait beaucoup... Dans sa dernière lettre, il nous disait... Mais je vais vous la montrer plutôt.

Le vieillard s'en fut vers un secrétaire, placé dans un coin de la pièce ; il ouvrit un tiroir et en tira un paquet de lettres.

Il prit celle qui se trouvait placée sur le dessus du paquet, l'ouvrit et la tendit au général.

Celui-ci la prit et lut :

« Mes bien chers parents,

« Voici mon retour retardé de quelques jours.

« Le général Klobb vient d'arriver ici pour accomplir une bien pénible mission...

« Il est chargé d'enquêter sur les faits et gestes des capitaines Voulet et Chanoine, au Soudan.

« Tout au moins, il n'était chargé que de l'enquête en arrivant ; mais un nouvel ordre vient de le joindre et c'est un ordre d'arrestation des deux officiers, sur le compte desquels des rapports sont arrivés au ministère des Colonies.

« Chargé de trouver ici des renforts, le colonel m'a demandé de l'accompagner et je n'ai pas cru devoir refuser.

« C'est une si triste chose...

« M. Chaudié, que nous avons vu ici, nous a mis au courant.

« La mission est parvenue jusqu'à Bamako, sur le Niger.

« Arrivée là, elle s'est scindée en deux parties, l'une sous les ordres du capitaine Voulet, devait descendre le Niger jusqu'à Say...

« La seconde partit avec le capitaine Chanoine à travers les régions de la Boucle du Niger. C'est dans cette région que la plus grande partie des crimes imputés au capitaine Chanoine ont eu lieu...

« Près de Say, la mission se réunit à Assungo ; le lieutenant Peteau et le sergent Bouthel la quittèrent ; ce sont eux qui ont confirmé les rapports que les administrateurs civils et les indigènes avaient fait tenir au gouverneur. On les rapatria le plus rapidement possible et le lieutenant Peteau fut entendu par le ministre des Colonies...

« C'est ce qui provoqua l'envoi du lieutenant Klobb.

« Mais, entre temps, d'autres rapports, énonçant des faits plus graves encore : meurtres collectifs, incendie de villages indigènes, parvinrent au gouverneur, qui les transmit au ministre...

« C'est pour cette raison que les nouveaux ordres impartis au colonel Klobb portaient l'ordre d'arrestation des capitaines Voulet et Chanoine, qu'il devait ramener à Kayes où ils seraient traduits devant un conseil de guerre...

« Tout cela est bien triste, mes chers parents ; je n'aime pas beaucoup la besogne qui consiste à me transformer en gendarme vis-à-vis de certains de mes collègues ; mais je pense que ces malheureux ont dû perdre la tête ; à vivre constamment avec les indigènes, sous le soleil brûlant du Soudan, ils ont dû perdre la notion du bien et du mal...

« La vue de nos uniformes les ramènera à la saine raison...

« Nous ferons de notre mieux pour éviter que la punition soit trop dure, car il est bien triste d'accabler des êtres qui ont porté l'uniforme dont nous sommes si fiers...

« Ma chère maman, mon bon père, embrassez pour moi mes sœurs et mes frères ; dites-leur que je ne tarderai plus beaucoup à revenir vers eux et vers vous que l'embrasse de tout cœur...

« Votre fils reconnaissant et dévoué. »

Le général Archinard laissa retomber la lettre.

Ses yeux étaient embués de larmes.

Ainsi, ce brave garçon, comme son chef, n'avait pas eu un instant l'intuition qu'il allait à la mort...

Il n'avait pensé qu'aux malheureux officiers qui avaient joué une partie désespérée et avaient perdu...

Il n'avait pensé qu'à leur éviter une punition trop dure ; il leur cherchait des excuses...

Et il avait été leur première victime...

Frappé d'une balle au flanc, il était tombé devant le colonel Klobb qui, au même instant, recevait une balle dans la tête...

Les deux officiers — qui avaient certainement perdu leur âme — comme devait le dire quelques mois plus tard quelqu'un plaidant pour eux, pour leur mémoire, les deux malheureux — qui avaient perdu la notion du bien et du mal dans leur folie de « conquistadores » — étaient d'admirables tireurs. Tous leurs coups portaient...

Et neuf hommes de l'escorte étaient restés sur place, tandis qu'un sergent indigène, rassemblant les porteurs et les noirs frappés de terreur par la mort de leurs chefs, commandait la retraite et venait au plus prochain poste raconter la tragique histoire qui venait d'avoir lieu sur le territoire du Zinder...

CHAPITRE DXIV

AVANT L'ARRÊT

Dans le brouillard du matin, des masses confuses de soldats de toutes armes se dirigent dès six heures vers le lycée et prennent possession de ses abords.

De triples barrages sont établis à une distance d'homme à homme et ils transforment tout ce quartier en un désert. Le premier barrage est formé par des soldats d'infanterie, la musette au côté ; le second par des artilleurs à cheval, le troisième par des gendarmes.

Et l'on attend encore des dragons !

— Où les logerez-vous vos dragons ? demande-t-on au préfet qui, avec M. Viguié et M. Hennion, préside à ces dispositions...

— Où je les logerai ? Mais sur les places publiques, répond en riant M. Duréault...

La circulation des tramways est arrêtée.

Avenue de la Gare, pour la première fois depuis le commencement du procès sur toute sa longueur, jusqu'à la gare, l'avenue est occupé militairement.

Un piquet de fantassins a même pris possession de la gare.

Ce piquet, chose curieuse, est commandé par un artilleur et, en revanche, un peu plus loin des artilleurs sont placés sous les ordres d'un officier d'infanterie.

Sur toutes les places de la ville bivouaquent des soldats l'arme au pied. Quelques-uns « cassent la croûte sur le pouce », après avoir formé les faisceaux. D'autres lisent les journaux.

Des gendarmes forment la haie entre le téléphone et la Bourse du commerce, transformée en salle de correspondance pour la presse.

Devant la caserne de la Madeleine, de l'autre côté du pont de l'Université, on aperçoit à la fois des lignards et des artilleurs que viendront remplacer tout à l'heure les dragons attendus par le préfet.

Sur le pont Richemond, auprès de l'endroit où fut blessé Labori, il y a un mois, deux soldats regardent mélancoliquement couler la Vilaine aux eaux boueuses.

C'est le grand jour...

— L'audience durera tout le jour, s'il le faut, a déclaré le président, mais nous en finirons...

Nul n'est autorisé à traverser les barrages, tout au moins avant que Dreyfus ne soit transféré pour la dernière fois de la prison au lycée.

A sept heures précises, cette consigne est levée.

Les journalistes, les porteurs de cartes jaunes et les porteurs de cartes bleues sont admis à se diriger vers l'entrée du lycée. Les dames sont arrêtées au passage ; aucune ne doit pénétrer dans la salle d'audience. Les ordres du colonel Jouaust sont formels.

Seules, sept femmes journalistes sont autorisées à pénétrer dans le sanctuaire de la Justice Militaire.

A force d'insistance, la Dame Blanche et quelques autres dames parviennent pourtant jusqu'au lycée, mais une fois là, elles doivent stationner dans le vestibule, où elles resteront jusqu'à la fin de l'audience...

L'entrée du lycée est également interdite aux porteurs d'appareils photographiques. Ceux-ci, s'ils veulent pénétrer dans la salle, doivent aller déposer leurs appareils au vestiaire.....

A la porte de la salle, il y a une autre formalité à remplir.

Il faut, pour la quatrième fois, exhiber sa carte aux gendarmes de faction devant la porte. On pénètre alors dans le vestibule.

Là, il faut décliner son nom et le gendarme vérifie s'il est inscrit sur la liste...

— Permettez-moi, je vous prie, de vérifier si vous n'avez aucune arme dans vos poches, dit ensuite d'une voix suave un inspecteur de M. Hennion.

Tout en parlant, il passe rapidement les mains le long du corps de la personne qui se tient devant lui.

Trois revolvers sont ainsi découverts, dont l'un sur un nationaliste fougueux, qui s'est souvent fait remarquer par son exubérance.

Dans la cour du lycée des artilleurs ont été adjoints aux fantassins chargés du service d'ordre.

— Le commandant Laroche a sous ses ordres 2.300 hommes, dit le directeur de la Sûreté Générale. D'heure en heure, des patrouilles à pied ou à cheval doivent parcourir la ville en tous les sens.

Les curieux ont éprouvé, ce matin, une déception cruelle.

C'est en vain qu'ils ont tenté de s'approcher du lycée.

Dans la cour, les membres du Conseil de Guerre circulent autour du colonel Jouaust.

Celui-ci paraît très agité.

Il tient à la main une dépêche officielle que l'on reconnaît de loin à la couleur du papier.

— Eh bien ! maître Mornard, continuez-vous à avoir confiance ?

— Une condamnation est matériellement impossible ! riposte l'avocat.

On s'arrête peu dans la cour, aujourd'hui...

Chacun a hâte de regagner sa place dans la salle.

Enfin, la clochette du Conseil retentit au milieu de l'émotion générale.

La dernière audience va commencer.

— Mais, avez-vous donc renoncé à faire citer ou à faire entendre sur commission rogatoire le colonel Schwartzkoppen et le général Panizzardi ? demande-t-on, à M^e Labori.

— Non, mais le colonel Schwartzkoppen a fait à la presse une déclaration publique :

« Ce que je pourrais dire, a-t-il dit, a déjà été dit... M. de Munster a déclaré que nous n'avions rien à voir dans cette affaire. Notre secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. de Bulow, a fait au Reichstag des déclarations précises. A quoi serviraient de nouvelles allégations ; elles ne modifieraient en rien les résultats. Nous n'avons plus rien à dire, plus rien à apporter, plus rien à ajouter à ce que nous avons dit précédemment...

« Si les déclarations officielles du Gouvernement qui devraient avoir plus de portée qu'un simple témoignage judiciaire n'ont pas été prises en considération, une nouvelle déposition n'aurait pas plus d'efficacité.

« Ceci est assez juste, commente M^e Labori, je devais donc m'incliner. Mais j'ai fait citer de nouveau Czernusky que je veux confondre...

— Il ne viendra pas, dit quelqu'un. Il prétend être malade.

— Eh bien, je parlerai quand même...

En effet, dès l'ouverture de l'audience, dès après que le président a annoncé la maladie de Czernusky et indiqué que l'audition des témoins serait terminée après la

lecture de la déposition écrite du colonel du Paty, M^e Labori se lève :

— Je n'ai que quelques observations à apporter, dit-il ; elles seront brèves.

Le Conseil avait, de nouveau, convoqué M. Czernusky pour l'entendre contradictoirement avec les témoins que nous avons trouvés...

« Il serait utile d'amener ce témoin à la barre. Il y aurait lieu d'insister et de s'assurer si son état de santé lui interdit vraiment de venir à l'audience.

« Je voudrais verser au dossier quelques lettres et télégrammes que j'ai reçus et qui concernent ce témoignage. Voulez-vous me permettre d'en lire quelques-uns, je déposerai les autres....

Sur l'avis affirmatif du président, M^e Labori continue :

— Voici une dépêche de Zurich.

« Elle émane d'un avocat honorablement connu qui écrit :

« Czernusky-Lazarovitch a été mon client en 1895. Il a été mis en tutelle pour aliénation mentale ».

« En voici une autre de Caen, signée par une personne honorable qui prend la responsabilité de ses affirmations :

« Czernusky-Lazarovitch a fait, ici, des dupes dans toutes les classes. Les renseignements recueillis ici sont exécrables. On peut faire citer son domestique et ses propriétaires successifs. A abandonné ses deux enfants qui ont été recueillis par la duchesse douairière de D... »

« Je termine, continue M^e Labori, sur cette dépêche de Prague :

« Czernusky-Lazarovitch a failli être interné en 1894 ; mais a pris la fuite... Si ce n'est un fou, est un aventurier de grande classe. A noter que son père et sa mère furent internés ou interdits pour faiblesse mentale... »

« Je ne commente pas, ajoute l'avocat, je verse tout simplement le reste au dossier. Je me déclare incompetent en ce qui concerne la folie des grandeurs ou le délire de la persécution dont paraît atteint Czernusky ; mais ce que je sais bien c'est qu'il est aussi incapable que moi de faire la preuve de sa prétendue filiation avec la plus vieille dynastie serbe.....

« D'après mes renseignements, la dernière branche existante sont les Brancovan, qui ont des représentants en France, je ne sache point qu'ils aient réclamé Czernusky-Lazarovitch comme un de leurs parents...

— Ce n'est pas une raison... crie une voix dans l'auditoire.

— Possible... Mais il appartient au témoin de faire la preuve de ses allégations et il se dérobe ; il lui appartient surtout, en l'occurrence de faire la preuve qu'il est de bonne foi et qu'il n'est pas au service de « pêcheurs en eau trouble »... Nous savons tous que certaines gens sont capables de tirer avantage et bénéfice de certaines dissensions intérieures... C'est à M. Czernusky de faire la preuve qu'il est de bonne foi et qu'il est venu apporter ici son témoignage spontanément et que ses dires sont véridiques... N'importe qui, ayant de l'imagination, peut inventer des rencontres fictives avec de vagues personnalités dont on refuse de donner le nom !... Mais cela serait trop facile...

— Permettez-moi de vous dire, Maître, intervient le Président que notre temps est mesuré... Nous ne pourrions entendre de nouveau ce témoin. Nous avons porté à l'ordre du jour de ce matin, le réquisitoire du Commissaire du Gouvernement et le début des plaidoiries. Notre temps est donc mesuré, je le répète.

— Bien, Monsieur le Président, je vais donc me contenter de vous lire cette lettre de M. Grenier, qui est très intéressante...

— Cela n'a pas de rapport avec l'affaire, déclare le colonel Jouaust.

— Je vais vous le dire rapidement en quoi, au contraire, cette lettre intéresse directement l'affaire Dreyfus. Vous savez aussi bien que moi que la question s'est posée de savoir si les documents énumérés au bordereau avaient pu être livrés par un officier de troupe.

« On l'a nié.....

« Or, au cours de la séance à huis-clos, l'examen du fameux dossier secret a révélé l'importance d'une lettre d'Esterhazy.....

« Au cours de cet examen, en effet, on a trouvé une lettre venue de l'ambassade par la « voie ordinaire » en date du 29 octobre 1894, c'est-à-dire quinze jours après l'arrestation de Dreyfus et un mois après qu'il eut quitté l'Etat-Major, c'est-à-dire que cette lettre ne peut, à aucun prix, d'aucune façon, être mise à sa charge...

« Or, en 1894, il n'a pas été question de cette lettre et, cependant, aujourd'hui, on semble vouloir s'en servir contre Dreyfus...

« Je vais vous donner lecture de cette lettre, si elle vous a échappé :

« J'ai l'honneur, écrit l'agent A à son correspondant de vous adresser les tableaux des effectifs réels de l'armée française et le résultat des manœuvres effectuées autour de Paris et de Toul:

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre ces documents au chef de l'Etat-Major Général »

« Ainsi, Messieurs, quinze jours après l'incarcération de Dreyfus, on a fourni à l'agent A des pièces importantes et si l'on rapproche de ce fait la lettre d'Esterhazy à M. Grenier sur les effectifs des troupes, et ce fait qu'il a assisté au moins en amateur aux manœuvres de forteresse, ne fournit-il pas là une preuve l'importance de cette lettre.

M^e Labori lit ensuite la déclaration de l'agent Galanti affirmant qu'il a rempli certaines missions au cours desquelles il a appris qu'Esterhazy était le fournisseur attitré de Schwartzkoppen.

— Vous avez terminé, Maître, interroge le Colonel Jouaust d'une voix pointue.

— Oui, Monsieur le Président.

— Bien, je vais donc vous lire la déposition du commandant du Paty de Clam, toujours retenu au lit ; cette déposition a été recueillie par une commission rogatoire.

On murmure dans la salle. Le Président lit rapidement la déposition de Du Paty qui, comme on pouvait s'y attendre, n'est qu'un bref résumé de ses précédentes dépositions.

— La parole est à Monsieur le commandant Carrière, au nom du Gouvernement et de l'Etat-Major de l'Armée !

Le réquisitoire du commandant Carrière fut long et passionné.

Nous ne pouvons le reproduire ici ; mais ce que nous pouvons dire c'est qu'il fut un résumé de toutes les dépositions à charge, non exclue celle du faux prince du Danube, à laquelle le commandant Carrière feignit d'accorder une importance considérable...

« Nous n'avons pu, dit-il, en terminant, apporter la preuve de l'innocence de l'accusé... Bien au contraire... ~~Des~~ charges nouvelles et accablantes ont été relevées à sa charge... Il n'est pas possible de nier la valeur des preuves, tant matérielles que morales que l'on a apporté ici, à cette barre, et qui démontrent hautement la culpabilité de l'accusé...

« Le Gouvernement, l'Armée, auraient voulu rendre justice au capitaine Dreyfus, ils auraient voulu faire éclater son innocence si cela avait été possible...

« Au début de ce procès, nous espérions tous que la

lumière qui en sortirait, éclairerait ces preuves d'innocence que nous souhaitions...

« Mais ceux qui ont suivis ces débats ont pu se rendre compte que, malgré notre impartialité, nous ne pouvons rendre qu'un verdict de culpabilité.

« A la question qui va leur être posée, les juges répondront : Oui, Alfred Dreyfus est coupable de haute trahison ! » et nous ne pourrons que nous incliner avec respect devant la chose jugée...

« Nous ne pouvons, Messieurs les Juges, mettre en balance la parole de soldats aussi intègres, aussi justes que les généraux, les anciens ministres de la Guerre qui sont venus déposer à cette barre et affirmer, en leur âme et conscience, leur certitude de la culpabilité de cet officier traître à sa patrie, et celle de leurs contradicteurs.....

« Vous jugerez, Messieurs, maintenant que vous avez en mains tous les éléments de la cause, en toute impartialité ; mais la cause est entendue d'avance ; vous confirmerez le jugement du Conseil de Guerre de 1894...

Le Commissaire du Gouvernement se rassit et le président Jouaust après s'être congratulé un instant avec lui, donna la parole à M^e Demange.

Il se lève, calme, assuré...

Il veut mener jusqu'au bout sa plaidoirie ; il veut convaincre ceux des juges qui seraient encore hésitants ; faire la lumière pour ceux qui seraient encore dans les ténèbres, malgré ces débats où tout a été dévoilé.....

Puis, lorsqu'il eut tout examiné, discuté tous les paragraphes du réquisitoire, toutes les dépositions mensongères, lorsqu'il l'eut pressé comme on tord du linge mouillé pour en exprimer l'eau, frémissant, il se redressa :

« Messieurs, dit-il, vous avez assisté à ces débats... Vous y avez apporté votre impartialité... Vous avez pu vous rendre compte que ce n'est pas seulement le capi-

taine Dreyfus que vous avez à juger ; mais aussi à rendre justice au Droit lui-même, au Droit qui a été violé par le Conseil de Guerre de 1894.

« Vous n'ignorez pas que le monde entier s'est intéressé au Martyr de l'île du Diable ; vous n'ignorez pas que lorsque l'on apprit que la Cour de Cassation avait annulé ce jugement inique de 1894 et que l'on chargeait le Conseil de Guerre de Rennes de reviser ce procès, de le juger à nouveau, le monde entier a poussé un soupir de soulagement... On a espéré que l'erreur commise serait réparée, que l'innocent, injustement condamné, serait réhabilité.....

« Le réquisitoire du commandant Carrière s'est basé sur ce jugement, déclaré inique et inexistant ; il s'est basé sur les accusations de jadis, c'est donc en pleine confiance, Messieurs les Juges, que je viens vous dire : « Non, à la question : « Le capitaine Dreyfus est-il coupable ? », vous ne répondrez pas « oui » ; vous répondrez « Non ! non ! et non !.....

« Nous demandons justice !..... Nous exigeons la justice !....

« Nous vous demandons de réparer l'erreur qui a été commise et d'acquitter et de réhabiliter le martyr qui a, injustement souffert.....

Une acclamation bruyante monta de la salle vers l'orateur.....

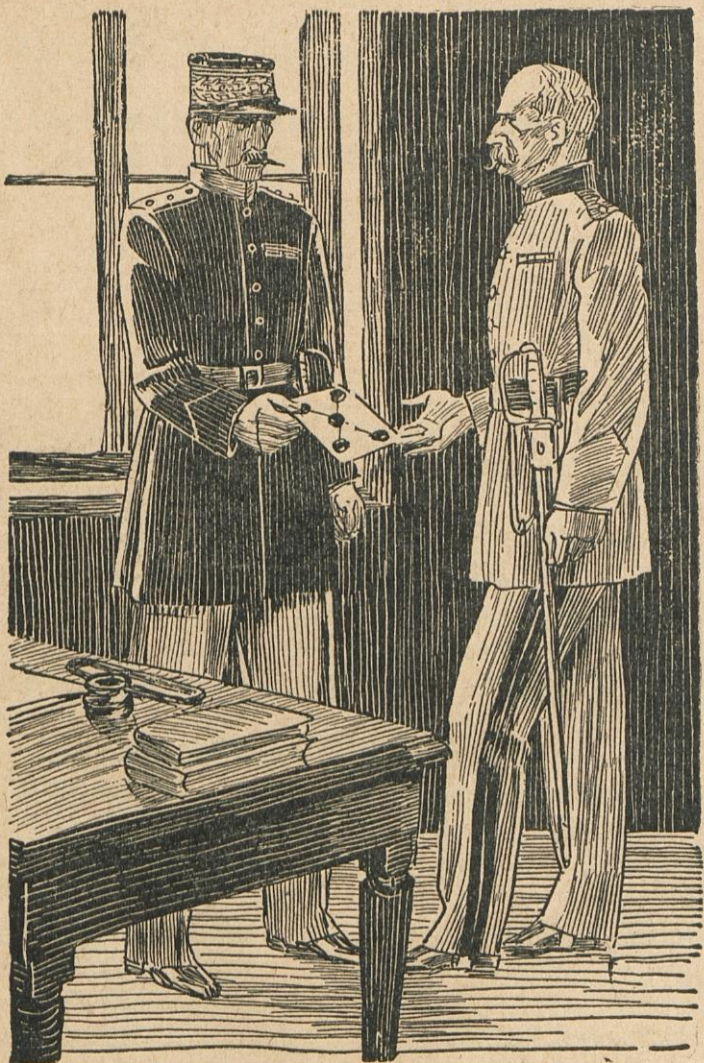
Epuisé par son émotion, M^e Demange retombe dans son fauteuil.

Les juges sont pâles.....

Dreyfus pleure.....

L'audience est suspendue. On reprendra cet après-midi.

Tandis que M^e Demange prononçait son admirable plaidoirie et que, seuls, retentissaient les accents vi-



Mercier fait preuve d'un sang-froid incroyable
(p. 4079).

brants de sa voix les soldats assis dans la cour fumaient la pipe.

Un commissaire de police, ceint de son écharpe, se tient prêt à intervenir à la première réquisition du président.



Le public se répand dans la cour.

Il est encore sous l'impression de l'éloquente parole de l'éminent avocat.

— Si la raison humaine n'est pas un vain mot, Dreyfus sera acquitté ! déclare M. Louis Havet.

Les témoins de l'accusation sont à peu près tous partis ; le trio des experts n'est plus représenté que par le vieux Belhomme qui, à l'audience, s'est assis à côté de M. Trarieux.

Les membres du Conseil de Guerre se sont retirés dans la cour voisine et, quand ils longent les arcades pour se rendre à l'audience, on les examine avec attention ; on cherche à lire sur leurs visages le reflet de leurs sentiments intérieurs.....

— Ne trouvez-vous pas que le commandant Merle a l'air inquiet.....

— Et le lieutenant-colonel Bréon... ?

— Il paraît en proie à un débat douloureux... ?

— Le capitaine Beauvais, sur lequel on croyait pouvoir compter n'a prêté qu'une oreille distraite à la plaidoirie de M^e Demange.

— Un moment même il lisait le journal...

— Allons donc !

— C'était la sténographie de l'audience d'hier...

— Vous êtes sûr ?

— Je l'ai tenu pendant toute la séance au bout des jumelles....

On échange des pronostics, des impressions personnelles....

Le brouillard s'est dissipé et le soleil brille maintenant dans un ciel d'une pureté sans nuages.

— Un aussi beau jour ne peut pas mal finir, dit-on...

La plaidoirie de M^e Demange a produit sur les juges un effet énorme.

Les témoins de la Défense sont à peu près tous dans la cour. Voici le colonel Cordier, le commandant Forzineti. Les professeurs du Collège de France, ceux de l'Ecole des Chartes, tous ceux qui apportèrent leur tribut à la cause de Dreyfus tiennent à attendre la lecture de l'arrêt.

La sortie s'effectue en bon ordre...

Les rues se sont animées. Une foule compacte y circule parmi laquelle il y a beaucoup de paysans venus à Rennes pour le marché.

Dans les terrains vagues situés à l'angle de l'avenue de la Gare et la rue Saint-Hélier, un cinématographe a été installé et lorsque Dreyfus regagne la prison il fonctionne déjà...

Les dragons ont pris possession des places publiques.



CHAPITRE DXV

LE VERDICT

Le déploiement des troupes et de police est le même que celui de ce matin.

La foule, peu compacte d'ailleurs, est maintenue à distance du lycée où l'on exige à l'entrée les mêmes formalités des porteurs de cartes.

Pendant la suspension, plusieurs dépêches jaunes à la main, le commandant Carrière se dirige vers M. Hild.

— Vous avez communiqué ces pièces au Conseil de Guerre ? demande au Commissaire du Gouvernement le secrétaire de M^e Demange.

— Le président en a pris connaissance, puis il me les a rendues...

— Ce n'est pas suffisant, insiste M. Hild ; vous devriez les faire passer sous les yeux des membres du Conseil de Guerre pendant la délibération.

— Oh ! se récrie l'autre...

— Tranquillisez-vous ! répond M^e Hild ; ce ne sont pas de pièces secrètes et une communication de cette nature n'entraîne aucun inconvénient légal...

— Cela m'est égal, riposte le commandant Carrière,

en agitant les bras. J'ai rempli ma mission. Le président m'a invité à vous remettre ces pièces je le fais et je n'ai plus maintenant à m'en occuper...

— Soit ! dit M^e Hild ; je les prends. Mais prenez garde, monsieur le Commissaire du Gouvernement, ce sera peut-être un cas de nullité...

Le commandant Carrière s'éloigne sans répondre.....

— Mais enfin, demande-t-on à M^e Hild, qu'est-ce que c'est que ces pièces ?...

— Oh ! répond M^e Hild, avec un sourire, ce sont seulement des renseignements épouvantables sur Czernusky, transmis ce matin, au Conseil de Guerre, par le ministre de la Justice...

Tout de suite, le président donne la parole à M^e Labori.

— Je renonce, dit simplement l'éminent avocat ; je n'ai rien à ajouter à la plaidoirie de M^e Demange.

Et il se rassied...

Il se prive d'un éclatant succès... Il le sait...

Mais que lui importe !

Il fait le sacrifice de sa personne à la cause qu'il défend ; ce n'est pas de sa gloire qu'il s'occupe, c'est au seul triomphe de l'idée qu'il songe et ceux qui comprennent son sacrifice ont envie de crier :

« Bravo ! »

Alors, le président se tourne vers l'accusé :

— Avez-vous quelque chose à ajouter aux plaidoiries de vos défenseurs, capitaine ?

Dreyfus se lève ; il est très pâle ; mais il parle d'une voix ferme :

— Je n'ai qu'une seule chose à dire : « Je jure sur mon honneur de soldat que je suis innocent !... Pour sauver l'honneur de mon nom, de ce nom que portent les miens, j'ai tout souffert pendant cinq ans... Je me suis tû ;

j'ai enduré des souffrances surhumaines, pour sauver mon honneur... » Je me remets entre les mains des juges.

— Est-ce tout ?

— C'est tout !

L'audience est suspendue.

Très fier, très calme, Dreyfus, encore une fois, a crié son innocence. Puis, de son pas toujours ferme, la tête haute, il a descendu ces marches qu'il avait gravi, il y a un mois, le cœur plein d'espoir... Il venait de revenir à la vie et il croyait revenir aussi à la liberté...

Les juges suppléants se groupent au milieu de la cour. De quoi parlent-ils ?

L'angoisse règne.....

Les amis de Dreyfus s'impatientent.....

La délibération dure déjà depuis trente-cinq minutes

Est-ce bon ou mauvais signe ?...

A la fin, on rentre dans la salle.

Quatre heures quarante !

La délibération est terminée.

Tout le monde se lève... Tous les visages sont pâles...

La sueur perle aux tempes de certains, tandis que d'autres tiennent leur front à deux mains...

On voit quelques assistants vaciller sur leurs jambes.

On souffre vraiment.....

Le Conseil ne rentre pas encore.

Cinq heures moins un quart !.....

Des soupirs d'impatience, d'angoisse s'entendent.....

Mais pas un mot n'est prononcé...

Le Commissaire du Gouvernement, enfin, regagne son banc où il reste debout...

Il attend, lui aussi.....

La salle semble pleine de brouillard...

Enfin, la cloche tinte !.....

— Messieurs, le Conseil !

Tout blanc, la moustache à peine plus blanche que son teint, le colonel Jouaust, suivi du Conseil, paraît.

Le capitaine Beauvais semble bouleversé.

Tous les autres, ont leur visage glacé des audiences précédentes.....

Le président commence la lecture de l'arrêt.....

Sa voix tremble.

Trois longues feuilles de papier frissonnent dans sa main.

Le silence se fait même dans la rue, où, sans doute, les gens tâchent d'entendre.

Les formules sortent lentement des lèvres du colonel Jouaust.

« Au nom du Peuple Français...

« A la question « Dreyfus est-il coupable ? »

Que c'est long.....

« A la majorité de 5 voix contre 2 le Conseil a répondu..... »

« Oui, l'accusé est coupable !..... »

Des cris étouffés éclatent dans la salle.

Certains assistants retombent sur leurs bancs, les jambes subitement coupées. Quelques sanglots..... Un brouhaha agite cette foule muette ; un brouhaha qui est comme un tremblement convulsif...

On entend encore la voix monotone et lente, lisant :

« Dix ans de forteresse...

« Circonstances atténuantes.....

« Dégradation... »

La lecture s'achève enfin.

Au dehors, un cri monte :

« Il est condamné ! »

Et l'on entend le grelottement joyeux d'un timbre de bicyclette.

L'audience est achevée.

Debout devant son fauteuil, Labori pleure silencieusement, la tête dans les mains. Demange sanglote.

Dans la cour du lycée, le même silence effaré règne...

C'est une stupeur générale...

Pendant que le colonel Jouaust lit l'arrêt, les gendarmes et les soldats tendent l'oreille et s'approchent de la porte.

La manoeuvre de la dernière heure qui consistait à faire dire aux juges :

« Vous avez à choisir entre vos chefs hiérarchiques, les généraux, et leurs contradicteurs... » a porté ses fruits.

La sortie est tumultueuse.

Chacun veut courir au télégraphe...

L'émotion, la stupeur sont à leur comble...

Les deux frères de Lucie Dreyfus, MM. Hadamard, et leur père, sont tout pâles ; mais l'énergie raidit leurs traits.

— Tout est à recommencer, dit le plus jeune en passant près d'un journaliste ami...

Ce sont eux qui vont apprendre la terrible nouvelle à leur soeur...

Comme M^{es} Labori et Demange allaient quitter leur robe, dans la salle réservée à cet usage, ils croisèrent dans le vestibule du lycée Desmoulins et Victor Basch. Les quatre hommes se donnèrent l'accolade.

— La vérité ! la raison sont avec nous... Nous avons la conscience tranquille, car nous avons fait tout ce que nous avons pu, déclara M^e Labori.

Après le départ des avocats et l'évacuation de la salle d'audience et du lycée, le greffier, accompagné du président du Conseil de Guerre et du Commissaire du Gouvernement vint donner notification de l'arrêt à Dreyfus, dans la petite pièce où il était resté...

La garde assemblée assistait à cette cérémonie...

Le condamné ne sourcilla pas et, avec son escorte habituelle, il regagna la prison d'un pas ferme, sans rien laisser paraître de la poignante émotion qui déchirait son cœur...



L'évacuation du lycée s'était effectuée sans incidents. De même, il fut facile à la troupe, dragons et artilleurs, de déblayer les rues avoisinantes.

Un peu plus tard, les derniers soldats se retiraient et l'avenue de la Gare était rendue à la circulation.

La tâche des avocats n'était pas terminée.

M^e Labori, une demi-heure plus tard, pénétrait dans la prison et demandait à voir Dreyfus.

— Eh bien ! lui cria-t-il, vous êtes malheureusement condamné ; mais Dieu merci, vous ne retournerez pas à l'île du Diable !..

« La peine à laquelle vous avez été condamné est de dix ans...

« Du courage, mon ami, nous allons recommencer et, cette fois, nous gagnerons, je vous le certifie...

Dreyfus s'était dressé.

— J'en aurais ! s'écria-t-il, tandis que des larmes coulaient de ses yeux. Le courage ne me manquera pas ; mais, surtout, réconfortez ma femme.

Quelques instants plus tard, Demange à son tour, arrivait auprès du prisonnier.

Les deux hommes tombèrent en sanglotant dans les bras l'un de l'autre. Ils ne pouvaient parvenir à prononcer une parole...

Un peu plus tard, les deux avocats retournaient de compagnie vers la maison du professeur Basch.

M^e Labori est très fatigué ; il s'étend dans le jardin

sur une chaise-longue, en attendant qu'on serve le dîner ; il se ressent encore de sa blessure.

M^e Demange, lui aussi, est très fatigué, mais nullement découragé.

— Cet homme est une âme, dit-il ; c'est un grand caractère. Il m'a étonné tout à l'heure ; moi qui, pourtant, depuis cinq ans ai appris à le connaître, son énergie est admirable...

« Que vous dirai-je ?

« J'étais allé le réconforter, c'est lui qui m'a donné du courage...

Autour des deux avocats, plusieurs amis se sont réunis.

— Qu'allez-vous faire, maintenant, mon cher maître, demande Claretie.

— Dreyfus va signer son pourvoi en revision...

— Que pensez-vous des bruits qui ont circulé ce soir sur le compte de l'arrêt ?

— Pas grand chose... Beaucoup de bruits ont circulé à ce sujet, mais aucun ne me semble fondé.

Jaurès est là aussi et le grand tribun s'exclame :

— Ces juges sont des misérables ! mais ce sont surtout des imbéciles, ils avaient une occasion unique de retarder pour l'armée professionnelle et pour les Conseils de Guerre l'échéance fatale et ils ne l'ont pas compris...

« Je vois d'ailleurs autre chose dans cet arrêt. C'est que, dans l'armée, il y a encore plus de Ducros et de Hartmann qu'on ne le suppose... Sur sept officiers, en effet, il s'en est trouvé deux pour résister à toutes les sollicitations dont ils furent l'objet pendant la délibération du Conseil de Guerre.

« Grâce à eux, le jugement de 1894 est détruit...

— La lutte recommence ! proclame Paul Reclus.

Les deux avocats ont rédigé une adresse que tous leurs amis ont signé. Elle sera remise à Dreyfus :

« Les soussignés, présents à Rennes, le 9 Septembre 1899, sortent des audiences du Conseil de Guerre plus convaincus que jamais de votre innocence et ils vous expriment la profonde douleur que leur cause votre nouvelle condamnation. Deux de vos juges, deux officiers courageux ont donné raison à vos défenseurs. Les autres, en accordant les circonstances atténuantes, à un crime qui ne comporte pas d'atténuation, laissent voir le trouble de leurs consciences.

« Ne craignez pas que nous vous abandonnions ; nous prenons l'engagement de rester fidèles à la cause de la Justice et de la Vérité ».

— Cette condamnation, dit le professeur Basch, est une indignité... Mais elle était si évidemment voulue, préparée que l'on a pu lire, le 20 Août, dans « la Chronique de San-Francisco », l'écho suivant :

« On nous annonce de Paris que le verdict dans l'Affaire Dreyfus sera vraisemblablement celui-ci :

« Comme l'on ne peut retenir contre le capitaine le crime de haute trahison pour lequel il avait été condamné à tort en 1894, il sera condamné de nouveau pour indiscretions et infractions à la discipline militaire... La peine sera de cinq ans, c'est-à-dire que ce temps étant fait, le capitaine Dreyfus sera mis en liberté ».

— Comment ! s'exclame Labori. Mais alors, on savait donc d'avance ? Ils ne se sont trompés que sur la durée de la peine !

— Quelle infâme comédie ! murmure Jaurès, les dents serrées.

— Savez-vous où il sera envoyé ? demande quelqu'un.

— Non ; j'ai entendu nommer la forteresse de Corte !

— Plaise à Dieu qu'il n'en soit rien, se récrie Jau-

rès. N'avez-vous pas lu ce qu'a écrit Emile Bergerat, sur cette prison, où Blanqui a eu le malheur de vivre ?

— Non ! qu'a donc de particulier cette citadelle ?...

— Bergerat dit :

« Cette prison est maudite par toute la Corse. Son insalubrité confine à l'assassinat...

« Blanqui a dit que ce bâtiment constituait un outrage à l'humanité. Le rez-de-chaussée qui est la demeure des gardiens est déjà tellement humide que pour eux la position est déjà intenable ; que dire des cases et des caveaux où l'on enferme les prisonniers ; ils sont les trois quarts du temps inondés ; les plus robustes y moisissent en six mois. La mort par pourriture est un supplice qu'on ne peut infliger qu'à Corte...

— Et c'est là qu'on enverrait Dreyfus, déjà si éprouvé par son séjour à l'île du Diable !

— Ce n'est pas tout, écoutez donc :

« On y ajoute, dit encore Bergerat, l'empoisonnement par les émanations de certain tuyau de cuir, tuyau qui doit, paraît-il, servir à l'aération, et qui monte des caveaux souterrains à travers les étages supérieurs et les « morbidifie » par des fissures jamais réparées... »

— N'est-ce pas Gustave Geffroy qui a consacré une étude à la prison de Corte ?...

— Oui et il en dit pour le moins autant de mal que l'auteur que je viens de citer :

« L'été, dans la prison de Corte, dit-il, est étouffant entre des murs blancs où l'air ne circule pas. Rôtissoires en été, sous le soleil ; l'hiver, c'est un autre supplice : celui de l'eau. La prison est en partie au re-de-chaussée, en partie au sous-sol. Le prisonnier que l'on jette là peut croire habiter une grotte marine ou quelque égout. L'eau ruisselle des murs suintants, des plafonds et sur le sol. La moisissure qui gagne les murailles gagne l'homme enfoui dans ces caveaux glacés...

« Je ne vous en cite pas davantage ; je me souviens que l'évocation de cette prison m'avait glacé d'horreur... Elle égale en épouvante les « fours » du Moyen-Age ; les « plombs » de Venise ; les caveaux souterrains de certaine forteresse russe, dressée au bord de je ne sais quel lac ou fleuve russe où l'on oublie les prisonniers... et qui est périodiquement inondée...

— Espérons que nos craintes ne sont pas fondées... dit Clemenceau.

« D'ailleurs, nous allons immédiatement recommencer notre campagne et nous ne le laisserons pas interner ainsi...

« Dès ma rentrée à Paris, je vais faire faire une pétition par les lecteurs de l'Aurore ; une simple ligne y suffira :

« Nous demandons justice pour Dreyfus ! »

« Et vous verrez que des milliers de signatures s'y ajouteront.

« Maintenant, mes amis, ceci est le dernier repas que je prends en votre compagnie ; je pars ce soir, car il me faut être demain à Paris où je dois servir de témoin à De Pressensé qui se bat en duel avec Barrès...

— Comment ?

— Oui, Barrès l'a provoqué ; il a délégué Dumontel et Syveton pour s'entendre avec nous sur les conditions du combat. Vaughan et moi serons ses témoins...

— A quel propos cette altercation ?

— Politique toujours !.. De Pressensé a écrit un article dans l'Aurore qui n'a pas eu l'heur de plaire au député des Halles... L'autre a riposté ; ils en sont venus aux injures...

— Maintenant, ils en sont aux coups... ça va bien !..

— Je propose d'aller faire un tour aussitôt après le dîner... L'aspect de la ville doit valoir d'être vu ce soir...

En effet, Rennes, occupée militairement, présente l'aspect d'une ville en état de siège.

Les troupes ont reçu des ordres extrêmement rigoureux.

Des vociférations éclatent sous les fenêtres du Cercle Militaire : les braillards ont pris possession de la terrasse du Café de la Paix, au rez-de-chaussée de l'immeuble où est installé le Cercle...

Mais la police intervient et, rapidement, les abords du Cercle sont dégagés ; rapidement, les braillards se taisent...

Pendant ce temps, à Paris, on attend le verdict, avec impatience.

Des rumeurs montent de la mer humaine qui, sous les fenêtres des journaux, s'amasse...

Il est un peu plus de cinq heures lorsqu'on affiche l'arrêt ; mais cette sentence paraît à la plupart si monstrueuse que les gens ne veulent pas y croire et en attendent la confirmation, soit par téléphone, soit par télégraphe...

Une des fenêtres de l' « Intransigeant » s'ouvre et Henri Rochefort paraît, en compagnie de quelques rédacteurs de son journal...

Une expression radieuse anime son visage.

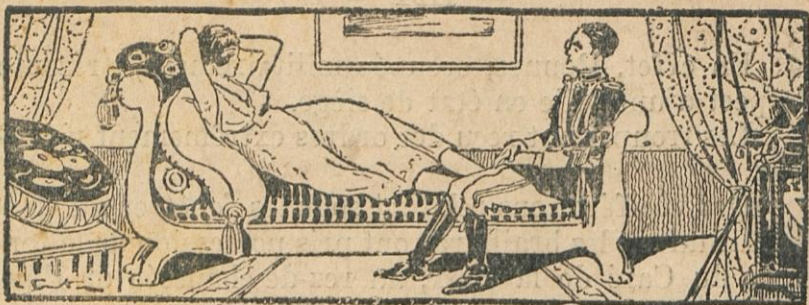
Une acclamation part de la foule...

La rue Montmartre est très mouvementée ; des rassemblements tumultueux se forment à tous les carrefours.

Sur le boulevard Saint-Martin, un détachement du 117^e de ligne fait exécuter les mesures d'ordre exceptionnelles prises par le Préfet de Police.

Mais l'ensemble de la foule est calme ; c'est à peine si, de loin en loin, éclate quelque rixe sans importance...

On enregistre seulement quelques arrestations pour refus de circuler. Le meeting socialiste du faubourg du Temple s'est fort bien passé. Aucun tumulte.



CHAPITRE DXVI

LE CALVAIRE...

Assise dans le jardin derrière la maison, entourée des siens et de ses amis, accourus pour partager sa douleur, la noble femme du condamné attendait l'autorisation d'aller voir son mari.

Mathieu Dreyfus et ses deux frères étaient très calmes.

— Depuis cinq ans, nous sommes si habitués à souffrir, murmura tristement l'aîné des Hadamard, que la réaction est lente à se marquer...

— Le dernier mot n'est pas encore dit !... murmura le frère du condamné.

— Les juges de Dreyfus ont commis une lâcheté, dit M. Bernard Laare, qui était présent. Ils ont condamné avec des circonstances atténuantes, ce qui signifie qu'ils n'ont pas osé condamner véritablement. Imaginez-vous « des circonstances atténuantes », dans une affaire de trahison... C'est comme s'il s'agissait d'un crime passionnel... En définitive aujourd'hui, ce n'est pas Dreyfus qui a été condamné, ce sont les juges !...

— Tout finira bien, dit Lucie, il le faut, puisqu'Al-